

Très Haut Débit : le Département de l'Ariège dénonce des démarchages abusifs



Au cours des derniers jours, un certain nombre de foyers ariégeois, d'entreprises et de collectivités ont reçu des informations liées au déploiement de la fibre optique en Ariège. Il s'agit principalement de démarchages par voie postale (et quelques-unes par courriel) pour proposer d'étudier les modalités d'un pré-raccordement au réseau Très haut Débit.

Le Conseil Départemental de l'Ariège indique que ces sollicitations sont abusives. Elles ne sont en aucun cas initiées par le Département ou par son délégataire Ariège Très haut Débit.

Les collectivités, particuliers et entreprises sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance, notamment lorsque ces organismes sollicitent des données personnelles. N'hésitez pas également à signaler ces démarches sur la plateforme : internet-signalement.gouv.fr

A noter que dans le cadre du déploiement du réseau public de fibre optique, les communes et les administrés seront informés des démarches à accomplir pour raccorder leur logement, à l'occasion de réunions publiques organisées sur chacun des secteurs déployés. Aucun raccordement ne peut être réalisé avant que les travaux de déploiement sur un secteur donné ne soient terminés. Celui-ci est gratuit, vous ne devez en aucun cas verser de l'argent pour le raccordement de votre logement. Il sera réalisé par votre fournisseur d'accès internet, une fois votre abonnement souscrit.

ARIEGE LE DEPARTEMENT COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour tout renseignement complémentaire sur le déploiement du réseau Très haut Débit et pour vérifier l'éligibilité de votre foyer, une seule adresse : www.ariegetreshautdebit.fr

Votre contact

Estelle Tabeaud

Directrice de la Communication

05 61 02 09 77

etabeaud@ariego.fr